

# C.I.Q. CASTELLANE-CANTINI-PRADO

C.M.A. Falque – 36, Rue Falque – 13006 MARSEILLE

Tél. 06 26 07 71 68 - www.ciqcastellane.fr

## VIDE GRENIER DU 5 DECEMBRE 2021

*Adhérent : 30 euros 6 m, 20 euros 4m*

*Non adhérent : 40 euros 6 m, 25 euros 4m*

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E.mail \_\_\_\_\_

Immatriculation du véhicule : \_\_\_\_\_

Chèque – Espèces \_\_\_\_\_

Je reconnais avoir lu le règlement du Vide greniers et l'accepter.

Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera interdit de déballage.

Signature de l'exposant

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-REVENTE

Vide Greniers du 05 décembre 2021

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur, ne vendre que des objets usagés et n'ayant pas été acquis à des fins de revente.

FAIT à MARSEILLE, le \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant

## **REGLEMENT des VIDES GRENIERS de l'année 2021**

### **ARTICLE 1**

L'organisation du vide grenier est soumise à Autorisation Municipale. Il est réservé en priorité aux adhérents (habitants résidant dans les limites géographiques du C.I.Q.).

### **ARTICLE 2**

Les places restantes sont attribuées à des résidents aux alentours dans les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

Le prix d'un emplacement de 6 mètres est de : **30 euros** pour les adhérents et de **40 euros** pour les non-adhérents ; l'emplacement de 4 mètres est de : **20 euros** pour les adhérents et de **25 euros** pour les non-adhérents (le chèque est mis à l'encaissement le plus rapidement possible). Le chèque de caution de 20 euros sera rendu après la manifestation si l'emplacement est laissé propre en fin de journée.

### **ARTICLE 3**

Les emplacements **non occupés à 9 HEURES** seront réattribués par les organisateurs. En cas de désistement, l'exposant ne sera remboursé que s'il a prévenu l'organisateur 48 heures avant la manifestation.

### **ARTICLE 4**

Vérification d'identité des exposants durant le déroulement de la manifestation.

### **ARTICLE 5**

L'emplacement attribué est nominatif et ne peut en **aucun cas être cédé ou reloué**, même en partie. En cas de non-respect l'exposant et la personne remplaçante ou hébergée seront interdites de nos manifestations.

### **ARTICLE 6**

Interdiction de vendre à même le sol. Les objets doivent être impérativement sur des tables et les vêtements sur des portants ou sur des tables. Pas de cartons au sol, les tentes ne sont pas autorisées

### **ARTICLE 7**

L'exposant reçoit un ticket indiquant le numéro de son emplacement qui doit être présenté au contrôle. **Aucun déballage sans justificatif.**

Un seul véhicule par emplacement est autorisé avec ce numéro sur le pare-brise

### **ARTICLE 8**

Le jour du vide grenier le stationnement est autorisé sur la contre-allée dans le sens de la circulation. Tous les exposants coté contre-allée ont l'obligation de mettre sur le pare-brise la copie du règlement avec leur numéro de portable de façon à être joignable à tous moments en cas de problème. Certains exposants en fonction de l'emplacement qui lui sera attribué sera tenu de stationner son véhicule en fonction des préconisations de la police

nationale, il recevra un document à mettre sur pare-brise pour éviter une verbalisation.

#### **ARTICLE 9**

En cas de force majeure la manifestation peut être annulée. Une indemnité forfaitaire est prévue pour les inscrits (DIX EUROS).

#### **ARTICLE 10**

Le C.I.Q. décline toute responsabilité concernant les objets exposés. L'exposant doit être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile.

**LES MARCHANDISES NEUVES ET LES CONTREFACONS  
SONT FORMELLEMENT INTERDITES AU DEBALLAGE.**

#### **ARTICLE 11**

Clôture à 18 heures, commencez à remballer dès 17 heures afin que nos engagements soient respectés. Avant votre départ du vide grenier, vous êtes prié de venir chercher un membre du CIQ (gilet jaune) ou un des gardiens de sécurité pour qu'il puisse constater l'état de propreté de votre emplacement qui doit être rendu net et dégagé de tous invendus. Le non-respect de cette consigne entrainera l'encaissement du chèque de caution

Nous souhaitons que cette journée se déroule dans une atmosphère conviviale  
Dans le respect d'autrui et du Bien Public

Mr ou Mme : \_\_\_\_\_ N° emplacement \_\_\_\_\_  
S'engage à respecter le Règlement du Vide Grenier

Inscrire la mention Lu et Approuvé

Signature

**IMPORTANT pour des raisons sanitaires le  
PORT DU MASQUE est OBLIGATOIRE**